



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU VENDREDI 19 JANVIER 2018**

Présidence : Alfred MONTHIEUX

Date de convocation : 10 Janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 16

Nombre d'élus présents pour ce point : 13

Extrait n° BC-01-2018/012

Date de Publication :

Objet : Poursuite de l'attractivité numérique du territoire

ETAIENT PRESENTS :

Bruno Nestor AZEROT, Germain DUTON, Christian VERNEUIL, Thierry MARECHAL, Joseph PERASTE, Norbert MONSTIN, Lucien SALIBER, Jean-Baptiste ROTSEN, Belfort BIROTA, Frédéric BUVAL, Marie-Thérèse CASIMIRIUS.

Arrivés en cours de séance : Alfred MONTHIEUX, Gilbert COUTURIER

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Joachim BOUQUETY, Félix ISMAIN, Sainte-Rose CAKIN

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la vision de CAP NORD Martinique consiste à créer une dynamique partenariale forte et efficace pour répondre aux besoins sociaux, environnementaux, économiques et d'attractivité du territoire en boostant nos accélérateurs de croissance que sont les startups du numérique de Martinique.

Considérant que l'activité numérique de la Martinique ne se développe réellement que sur le Centre et le Sud de la Martinique, il est proposé de renforcer la position du territoire Nord en spécialité numérique, pour engager un développement économique, social et durable, en concrétisant les actions et en reconduisant l'accompagnement.

Considérant que la démarche d'attractivité numérique a été présentée le 8 Novembre 2017 comme un projet devant évoluer en termes de projet transversal de CAP Nord avec la Direction Développement Économique en principal moteur.

Considérant l'avis des membres de la commission TIC du 14 novembre 2017

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DECIDE**Article 1 :**

De valider la démarche proposée.

Article 2 :

D'autoriser le Président à poursuivre les actes associés :

- A la reconduction de l'accompagnement de la co-construction de l'écosystème
- Au lancement de l'appel à projet pour le programme d'animation numérique
- A l'analyse de la faisabilité du 1er Festival Caribéen de la Réalité Virtuelle par LAVAL VIRTUAL

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Vote

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

ADOPTE

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le

08 AVR. 2020

Le Président

Alfred MONTHIEUX

